

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept du mois de mai à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de LOUIN, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 21 mai 2025

20 présents + 4 pouvoirs (24 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Dominique GUILBOT, Sylvie NOBLET-HORTET, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Pascal BIRONNEAU a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU,

Absents/Excusés : Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Viviane CHABAUTY, Hélène MARSAULT, Maryse BARIGAULT, Françoise RICHARD, Pascal BIRONNEAU, Sébastien FAURE.

Frédérique DAMBRINE a été élue secrétaire de séance

=====

FINANCES

Relevage de l'orgue de l'église de Saint-Loup-Lamairé : mise à jour du financement

La CCAVT est propriétaire de l'orgue de l'église de Saint-Loup-Lamairé et utilisé par l'Association des Amis de l'Orgue pour ses concerts et manifestations culturelles. Une convention entre l'association, la Commune de St Loup Lamairé et la CCAVT définit une répartition de la prise de l'entretien annuel de 40% par collectivité et 20% par l'association.

La Société Coopilote, gérée par M. Cattin facteur d'orgues et de clavecins, a été choisie pour procéder au relevage de l'orgue de l'église à hauteur de 47 046€TTC.

Une convention de mécénat a également été signée avec la Fondation du Patrimoine pour un projet de collecte de dons pour lesdits travaux.

En parallèle et avec le soutien de Serge Rousseau, une demande de subvention auprès du Club de Mécènes de la Fondation du Patrimoine a été déposée, une convention sera également signée. Dans la continuité de la convention en cours, le financement proposé pour 2025 est donc le suivant :

Dépenses €TTC		Recettes prévisionnelles €TTC	
Prestation Coopilote	47 046,00€	.CCA VT (40%)	15 618,40€
		.Commune de St-Loup-Lamairé (40%)	15 618,40€
		.Les Amis de l'Orgue (20%)	7 809,20€
		.Dons	5 000,00€
		.Le Club des Mécènes	3 000,00€
TOTAL	47 046,00€		47 046,00€

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet en date du 26 janvier 2016 acceptant une convention tripartite entre la CCAVT, la Commune de Saint-Loup-Lamairé et l'Association des Amis de l'Orgue.
- Vu la délibération D2024-100 en date du 18 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'annuler et remplacer la délibération n°2024-100 en date du 18 décembre 2024.
- ▶ D'accepter le projet et le pourcentage de répartition de financement du reste à charge des travaux de relevage de l'orgue de l'église de Saint-Loup-Lamairé, comme mentionné ci-dessus.
- ▶ De signer une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de relevage de l'orgue de l'église de Saint-Loup-Lamairé.
- ▶ D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 28 mai 2025
Et ont signé Le Président et la Secrétaire

La Secrétaire de séance,
Frédérique DAMBRINE,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le adresse au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposer de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

079-200041416-20250603-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-06-2025

Publication le : 03-06-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48